

ASSEMBLEE GENERALE

LUNDI 7 NOVEMBRE A 14H

CONVENTIONS COLLECTIVES EN DANGER !

Sans faire de bruit, en toute discrétion, les entreprises de la presse magazine s'approprient à raboter les droits de leurs employés et de leurs cadres – c'est à dire vos droits. Le 20 septembre 2016 a eu lieu la deuxième réunion de négociations des conventions collectives des employés et des cadres de la presse magazine, suite à leur dénonciation par les éditeurs (SEPM) en avril 2016. Vos élus CGT et SNJ étaient sur place pour s'élever contre cette dénonciation et pour défendre vos conditions d'emploi, de formation, de travail et vos garanties sociales. Mais sans mobilisation plus vaste, leur tâche sera difficile.

Aujourd'hui, les conventions collectives des employés et des cadres vous protègent. **Si elles sont remises en causes, et qu'aucun nouvel accord n'est trouvé, le code du travail s'appliquera.**

Or, le retour à celui-ci marquerait un recul social violent - pour les employés comme pour les cadres - dans de nombreux domaines. Par exemple, les indemnités de licenciement ou de départ à la retraite subiraient une diminution brutale.

Voir le tableau ci-dessous.

Nous devons, comme les salariés des autres groupes de presse magazine, maintenir la pression et faire comprendre aux éditeurs qu'ils font fausse route. D'autre part, en ce qui concerne spécifiquement Prismamedia, M. Rolf Heinz a indiqué lors de ses récentes tournées dans les rédactions et les départements qu'il n'était pas favorable à la dénonciation des deux conventions collectives. **Nous lui demandons donc que les garanties des actuelles conventions soient maintenues à Prisma**, quelle que soit l'issue de la négociation avec le syndicat des éditeurs. La loi lui en donne tout pouvoir : il lui suffit de conclure, avec vos représentants, une convention d'entreprise qui se substituera alors à la convention de branche.

Rogner la convention collective des employés et des cadres provoquerait inéluctablement un sentiment de différence de traitement entre eux et les journalistes. Cela mettrait à mal la cohésion sociale chez Prismamedia. De notre côté, nous refusons une telle perspective. Et M. Heinz ?

PARTICIPATION:

ils veulent encore nous l'amputer

Nous avons appris que la participation 2016, versée au printemps 2017 aux salariés de Prisma Media (CDI, CDD et journalistes rémunérés à la pige), subirait une nouvelle chute, tombant à environ 0,3 mois de salaire contre 0,55 mois l'année dernière.

Cela représentera une perte de 1500 euros, en moyenne, par salarié. Or, cette perte n'est pas le reflet de résultats en baisse. Elle découle d'un arbitrage du Conseil d'Etat en faveur de Prisma contre l'administration fiscale. Sans entrer dans les détails de cette ténébreuse affaire, les actionnaires vont, grâce à cette décision, récupérer 4 millions de dividendes auprès du fisc... et 2 millions supplémentaires sur notre participation. Autrement dit, leurs dividendes, sur 2016, vont augmenter de 6 millions, tandis que dans le même temps, la participation, déjà réduite à peu de chagrin, va elle diminuer de 2 millions. Cherchez l'erreur. Dans un contexte où les augmentations, générales et individuelles, sont presque inexistantes, alors que les objectifs sont de plus en plus élevés avec des moyens insuffisants et donc des conditions de travail dégradées, il est urgent de se mobiliser et de définir ensemble notre stratégie.

RAPPEL

	Conventions collectives	Code du travail
INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT		
CADRES	1 mois de salaire par année de présence (plafonné à 16 ans d'ancienneté)	1/5 de mois par année de présence
EMPLOYÉS	1 mois de salaire après 1 année de présence ½ mois par année de la 2ème à la 15ème année de présence 1 mois après la 16ème année de salaire (plafonné à 16 ans d'ancienneté)	+ 2/15 de mois par année au-delà de 10 d'ancienneté
INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE		
CADRES et EMPLOYÉS	1 mois de salaire après 2 ans de présence, 2 mois après 5 ans de présence, 3 mois après 10 ans de présence, etc...	

A la fois sur les conventions collectives et sur la participation, nous devons réclamer des comptes.